

Congo Belge

Kigali le 4 février 1930.

N° 683/Terres

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET :

Zône protection
temporaire.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception
de votre lettre n° 312 du 29 janvier dernier et de porter
à votre connaissance que malgré toutes mes recherches
dans le bureau de Monsieur GUISSART, celui-ci étant à
ASTRIDA, je ne suis pas parvenu à retrouver votre préci-
tée. J'écris au fonctionnaire précité pour le prier de me
faire parvenir, par retour du courrier, ce document.

Pr. le Résident du Ruanda en route
Le Commissaire de District-Adjoint.
L. Borgers

*ind: 127
73/1/3
Envoi en duplicata
par la poste pour
avoir les plans
de la zone à
mon service
J'ai l'honneur
de vous en
renvoyer à M^r le G^r
le 14/2/30*

*N° 168 du 14/2/30 Transmis à M^r le
Résident du Ruanda en route
à son N° 683 du 4-2-30 au
Pr du R. U. L C T F
M^r*

Monsieur le Gouverneur de la Province

USUMBURA.

=====